

Décision

Générale

colonial

Décision n° 51-441-1933 Congé

n° 51-441-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 août 1933

Numéro JO

n° 441 du 31/08/1933

Date du numéro

31 août 1933

TEXTE INTÉGRAL

un congé de deux mois, dont quinze jours avec solde de présence, quinze jours avec demi-solde et le 2e mois sans solde, a été accordé aux miliciens de 2e classe dont les noms suivent, à compter du 1er septembre 1933 : Kaïn Ibrahim, 1re classe, n° mle 820, du poste de Tadjourah : Houmed Abdallah, 2e classe, n° mle 778, de la portion centrale. Une permission de quarante-cinq jours, dont quinze jours avec solde de présence, quinze jours avec demi-solde et les quinze autres jours sans solde, a été accordée au milicien de 1re classe Youssouf Nour, n° mle 761, de la portion centrale, à compter du 1er Septembre 1938.